



Clermont, le 6 décembre 2021

## **Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois**

**Objet : réunion du comité syndical du Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à une réunion du Comité Syndical du Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois qui se tiendra le :

**Mercredi 15 décembre 2021 à 10 h 00**  
**Salle du Conseil Communautaire**  
**Communauté d'agglomération du Beauvaisis**  
**48 rue Desgroux – 60 000 Beauvais**  
**(la séance aura lieu également en visioconférence)**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Budget 2021 : décision modificative n°1.
- 2- Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.
- 3- Adhésion à la fédération des Scot.
- 4- Délibération prescrivant l'établissement du SCOT du Beauvaisis-Clermontois.
- 5- Questions diverses.

Vous remerciant par avance de votre présence, nous vous prions de croire à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,  
  
Philippe HESSE



## **Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois**

### **COMITÉ SYNDICAL**

**Mercredi 15 décembre 2021**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Budget 2021 : décision modificative n°1.
- 2- Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.
- 3- Adhésion à la fédération des Scot.
- 4- Délibération prescrivant l'établissement du SCOT du Beauvaisis-Clermontois.
- 5- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 juillet 2021.
- 6- Questions diverses.

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

**Etaient présents :**

Philippe HESSE,  
Gérard HEDIN,  
Christophe TABARY,  
Aymeric BOURLEAU,  
Dominique CORDIER,  
Patrice HAEZEBROUCK,  
Christophe DE L'HAMAIDE,  
Ali SAHNOUN (suppléant de Hubert VANYSACKER),  
Loic BARBARAS (suppléant de Jean-Louis VANDEBURIE),  
Hans DEKKERS (suppléant de Franck PIA),  
Stéphanie ANSART,  
Denis DUPUIS,  
Yves COFFINEAU,  
Jean-Luc CARON (suppléant de Christophe GATTE),  
Christophe CHEMIN (suppléant de Philippe MAUGER),  
Hélène DUFRANNE (suppléante de Brigitte BOULENGER).

**Pouvoirs :**

Lionel CHISS donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Jean-François DUFOUR donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Victor DEBIL-CAUX donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Jean-Philippe VICHARD donne pouvoir à Philippe HESSE,  
Jean-Claude PELLERIN donne pouvoir à Philippe HESSE,  
David BELVAL donne pouvoir à Yves COFFINEAU,  
Lionel OLLIVIER donne pouvoir à Yves COFFINEAU.

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 24

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

## 1- Budget 2021 : décision modificative n°1

Les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité d'adopter la décision modificative n° 1 du budget du syndicat mixte du SCoT du Beauvaisis- Clermontois arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT Dépenses	Crédits ouverts au BP	Mouvement par chapitre	Montant ajusté	Motif
Chapitre 11 charges à caractère général	7000 €	0€	7000€	
Chapitre 12 charges de personnel	0€	+15000€	15000€	Recrutement d'un agent
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	0€	+1500€	1500€	Contribution et arrondi sur prélèvement à la source
Chapitre 23 virement à la section d'investissement	168000€	-16500€	151500€	Équilibre de la section
<b>Total :</b>	<b>175000€</b>	<b>+0€</b>	<b>175000€</b>	

FONCTIONNEMENT Recettes	Crédits ouverts au BP	Mouvement par chapitre	Montant ajusté	
Chapitre 74 dotations et participations perçues	175000€	0€	175000€	
<b>Total :</b>	<b>175000€</b>	<b>0€</b>	<b>175000€</b>	

INVESTISSEMENT Dépenses	Crédits ouverts au BP	Mouvement par chapitre	Montant ajusté	Motif
Chapitre 20 immobilisations incorporelles élaboration du SCOT CAB CCC	168000€	-18 100€	149500€	Équilibre de la section de fonctionnement et passage du chapitre 20 au chapitre 21 pour l'acquisition de matériel informatique
Chapitre 21 immobilisations corporelles	0€	+1600€	1600€	Achat de matériel informatique
<b>Total :</b>	<b>168000€</b>	<b>-16500€</b>	<b>151500€</b>	

INVESTISSEMENT Recettes	Crédits ouverts au BP	Mouvement par chapitre	Montant ajusté	Motif
Chapitre 21 virement de la section de fonctionnement	168000€	-16500€	151500€	Équilibre de la section de fonctionnement
<b>Total :</b>	<b>168000 €</b>	<b>16500 €</b>	<b>151500€</b>	

## 2- Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Les membres du comité syndical ont débattu sur les orientations budgétaires 2021 suivantes :

### A – Les dépenses de fonctionnement 2021

Le SCOT a réalisé très peu de dépense sur l'exercice 2021.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021	% réalisé
011 - Charges à caractère général	7 000	2 976	43%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0%

Les dépenses réalisées au chapitre 011 sont constituées uniquement de frais d'annonce et insertion nécessaire au recrutement d'un agent.

### B – Les recettes de fonctionnement 2021

Le SCOT a émis deux titres concernant les contributions 2021 auprès de la Communauté de commune du Clermontois et de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
74 - Dotations et participations	175 000,00	176 157,50

Le montant de la contribution effectuée auprès de la Communauté de commune du Clermontois s'élève à 47 898,75 € et celle effectuée auprès de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis s'élève à 128 258,75 €.

### C – Les dépenses et recettes d'investissement 2021

Aucune dépenses et recettes d'investissement ont été réalisées sur l'exercice 2021

## 3- Adhésion à la fédération des Scot.

Les membres du comité syndical ont approuvé, à l'unanimité :

- d'adhérer à la Fédération nationale des SCoT à compter de l'année 2022 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération nationale des SCoT, et dont le montant s'élève, pour l'année 2022, à 1550 € correspondant à une cotisation de 0,011€ par habitant, conformément aux conditions d'adhésion votées par l'Assemblée Générale de la Fédération du 26 août 2021,
- ont désigné monsieur Philippe HESSE en qualité de titulaire et monsieur Gérard HÉDIN en qualité de suppléant pour représenter notre établissement public au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT.

#### **4- Délibération prescrivant l'établissement du SCOT du Beauvaisis-Clermontois.**

Les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité de :

- de prescrire l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Beauvaisis-Clermontois,
- d'approuver les objectifs poursuivis à travers l'établissement du SCOT, tels qu'énoncés ci-dessus,
- d'approuver les modalités de la concertation publique, telles qu'exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à :
  - signer tous documents relatifs à cette procédure, et notamment les marchés, avenants ou conventions de prestations,
  - solliciter les demandes de subventions liées à l'établissement du schéma de cohérence territoriale du Beauvaisis-Clermontois,
  - associer à l'élaboration du SCOT les personnes publiques citées aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme,
  - consulter les personnes mentionnées aux articles L132-12 et suivants du Code de l'urbanisme qui en feraient la demande.

La séance est levée à 11 h 00.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**



**Philippe HESSE**

**Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N°2021-05**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

**Etaient présents :**

Philippe HESSE,  
Gérard HEDIN,  
Christophe TABARY,  
Aymeric BOURLEAU,  
Dominique CORDIER,  
Patrice HAEZEBROUCK,  
Christophe DE L'HAMAIDE,  
Ali SAHNOUN (suppléant de Hubert VANYSACKER),  
Loic BARBARAS (suppléant de Jean-Louis VANDEBURIE),  
Hans DEKKERS (suppléant de Franck PIA),  
Stéphanie ANSART,  
Denis DUPUIS,  
Yves COFFINEAU,  
Jean-Luc CARON (suppléant de Christophe GATTE),  
Christophe CHEMIN (suppléant de Philippe MAUGER),  
Hélène DUFRANNE (suppléante de Brigitte BOULENGER).

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 22 DEC. 2021



**Pouvoirs :**

Lionel CHISS donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Jean-François DUFOUR donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Victor DEBIL-CAUX donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Jean-Philippe VICHARD donne pouvoir à Philippe HESSE,  
Jean-Claude PELLERIN donne pouvoir à Philippe HESSE,  
David BELVAL donne pouvoir à Yves COFFINEAU,  
Lionel OLLIVIER donne pouvoir à Yves COFFINEAU.

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 24

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales du code général des collectivités territoriales qui prévoit que s'applique pour les établissements publics de coopération intercommunales qui comprennent au moins une commune de plus de 3.500 habitants les dispositions de l'article L232-1 du CGCT.

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les membres du syndicat ont débattu sur les orientations budgétaires 2021 annexées.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

  
**Philippe HESSE**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 22 DEC. 2021



**Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N°2021-04**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

**Etaient présents :**

Philippe HESSE,  
Gérard HEDIN,  
Christophe TABARY,  
Aymeric BOURLEAU,  
Dominique CORDIER,  
Patrice HAEZEBROUCK,  
Christophe DE L'HAMAIDE,  
Ali SAHNOUN (suppléant de Hubert VANYSACKER),  
Loic BARBARAS (suppléant de Jean-Louis VANDEBURIE),  
Hans DEKKERS (suppléant de Franck PIA),  
Stéphanie ANSART,  
Denis DUPUIS,  
Yves COFFINEAU,  
Jean-Luc CARON (suppléant de Christophe GATTE),  
Christophe CHEMIN (suppléant de Philippe MAUGER),  
Hélène DUFRANNE (suppléante de Brigitte BOULENGER).

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 22 DEC. 2021



**Pouvoirs :**

Lionel CHISS donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Jean-François DUFOUR donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Victor DEBIL-CAUX donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Jean-Philippe VICHARD donne pouvoir à Philippe HESSE,  
Jean-Claude PELLERIN donne pouvoir à Philippe HESSE,  
David BELVAL donne pouvoir à Yves COFFINEAU,  
Lionel OLLIVIER donne pouvoir à Yves COFFINEAU.

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 24

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

## Budget SCOT - Décision modificative DM001

Rapporteur : Monsieur le Président

Cette décision modificative n° 1 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire, elle a été précédée par le vote du budget primitif 2021 du 16 décembre 2020, et a pour objectif :

- alimenter en fonctionnement le chapitre 12, charge de personnel afin de pouvoir concrétiser le recrutement d'un agent « chargé de mission Scot»,
- alimenter en investissement le chapitre 21 afin de permettre l'acquisition du matériel informatique du futur « chargé de mission ».

Le tableau, joint en annexe, synthétise ces modifications :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du comité syndical du 16 décembre 2020 instaurant et approuvant le budget primitif 2021 du syndicat Mixte du SCOT,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Considérant les inscriptions budgétaires telles que proposées dans la maquette budgétaire et explicitée ci-dessus,

Les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité d'adopter la décision modificative n° 1 du budget du syndicat mixte du SCoT du Beauvaisis- Clermontois arrêtée comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT Dépenses</b>	<b>Crédits ouverts au BP</b>	<b>Mouvement par chapitre</b>	<b>Montant ajusté</b>	<b>Motif</b>
Chapitre 11 charges à caractère général	7000 €	0€	7000€	
Chapitre 12 charges de personnel	0€	+15000€	15000€	Recrutement d'un agent
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	0€	+1500€	1500€	Contribution et arrondi sur prélèvement à la source
Chapitre 23 virement à la section d'investissement	168000€	-16500€	151500€	Équilibre de la section
<b>Total :</b>	<b>175000€</b>	<b>+0€</b>	<b>175000€</b>	

<b>FONCTIONNEMENT Recettes</b>	<b>Crédits ouverts au BP</b>	<b>Mouvement par chapitre</b>	<b>Montant ajusté</b>	
Chapitre 74 dotations et participations perçues	175000€	0€	175000€	
<b>Total :</b>	<b>175000€</b>	<b>0€</b>	<b>175000€</b>	

<b>INVESTISSEMENT Dépenses</b>	<b>Crédits ouverts au BP</b>	<b>Mouvement par chapitre</b>	<b>Montant ajusté</b>	<b>Motif</b>
Chapitre 20 immobilisations incorporelles élaboration du SCOT CAB CCC	168000€	-18 100€	149500€	Équilibre de la section de fonctionnement et passage du chapitre 20 au chapitre 21 pour l'acquisition de matériel informatique
Chapitre 21 immobilisations corporelles	0€	+1600€	1600€	Achat de matériel informatique
<b>Total :</b>	<b>168000€</b>	<b>-16500€</b>	<b>151500€</b>	

<b>INVESTISSEMENT Recettes</b>	<b>Crédits ouverts au BP</b>	<b>Mouvement par chapitre</b>	<b>Montant ajusté</b>	<b>Motif</b>
Chapitre 21 virement de la section de fonctionnement	168000€	-16500€	151500€	Équilibre de la section de fonctionnement
<b>Total :</b>	<b>168000 €</b>	<b>16500 €</b>	<b>151500€</b>	

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 22 DEC. 2021



Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Philippe HESSE**

DÉPOSÉ  
 À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
 LE 22 DEC. 2021



**Budget SCOT - Décision modificative DM001**

**Section de Fonctionnement - Dépenses**

Solde des mouvements : + 0 €

Chapitre	Credits ouverts avant DM	Mouvements par chapitre	Montant ajusté	Motif
Néant				
Chap.011	Charges à caractère général	+ 0 €	7 000 €	
Chap.012	Charges de personnel	+ 15 000 €	15 000 €	Recrutement d'un agent
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	+ 1 500 €	1 500 €	Contribution et arrondi payé sur prélèvement à la source
Chap.023	Virement à la section d'investissement	- 16 500 €	151 500 €	Equilibre de la section de fonctionnement
<b>Total</b>		<b>+ 0 €</b>	<b>175 000 €</b>	

**Section de Fonctionnement - Recettes**

Solde des mouvements : + 0 €

Chapitre	Credits ouverts avant DM	Mouvements par chapitre	Montant ajusté	Motif
Néant				
Chap.74	Dotations et participations perçues	+ 0 €	175 000 €	
<b>Total</b>		<b>+ 0 €</b>	<b>175 000 €</b>	

**Section d'Investissement - Dépenses**

Solde des mouvements : - 16 500 €

Opération	Credits ouverts avant DM	Mouvements par chapitre	Montant ajusté	Motif
Néant				
Chap.20 - Opération 10	Immobilisations incorporelles - Elaboration du SCOT CAB-CCC	- 18 100 €	149 900 €	Equilibre de la section de fonctionnement et passage du chapitre 20 au chapitre 21 pour l'acquisition du matériel informatique
Chap. 21	Immobilisations corporelles	+ 1 600 €	1 600 €	Achat de matériel informatique
<b>Total</b>		<b>+ 1 600 €</b>	<b>151 500 €</b>	

**Section d'Investissement - Recettes**

Solde des mouvements : - 16 500 €

Chapitre	Credits ouverts avant DM	Mouvements par chapitre	Montant ajusté	Motif
Néant				
Chap.021	Virement de la section de fonctionnement	- 16 500 €	151 500 €	Equilibre de la section de fonctionnement
<b>Total</b>		<b>- 16 500 €</b>	<b>151 500 €</b>	

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

*Séance du Comité syndical du 15 décembre 2021*

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 22 DEC. 2021



## SOMMAIRE

I - Cadre légal.....	2
II - Contexte .....	2
III – Situation du SCOT .....	3
A - Les dépenses de fonctionnement 2021	4
B – Les recettes de fonctionnement 2021	5
C – Les dépenses et recettes d’investissement 2021	6
D – Résultats provisoires 2021	6
IV - Montant prévisionnel pour 2022 des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement .....	6
A - Des recettes de fonctionnement 2022 constituées principalement des contributions financières des EPCI adhérents.....	5
B - Les dépenses de fonctionnements 2022.....	5
C - Les dépenses d'investissement 2022.....	6
D - Les recettes d'investissement 2022.....	6
V - L'emprunt.....	7

## **I - Cadre légal**

Conformément aux articles *L5211-36 et L2311-1 du CGCT*, le syndicat mixte du SCOT Beauvaisis-Clermontois, établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doit organiser un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le DOB doit permettre aux élus de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée pour pouvoir débattre des orientations générales du budget.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

Par délibération, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport.

Le présent rapport est soumis aux élus lors de la réunion du comité syndical du 15 décembre 2021.

## **II - Contexte**

Le syndicat mixte du SCOT (schéma de cohérence territoriale) Beauvaisis-Clermontois a été créé par arrêté préfectoral du 18 février 2020 à compter du 15 mars 2020.

Il a pour objet l'élaboration, le suivi et la révision du SCOT Beauvaisis-Clermontois.

Le budget du syndicat mixte pourvoit aux dépenses de toutes natures imposées par l'exécution des missions qui constituent son objet, notamment les frais d'études et de mission.

Pour leur part, les recettes du syndicat mixte comprennent :

- Les contributions financières des EPCI adhérents au prorata de leur nombre d'habitants;
- Les subventions qui pourraient être obtenues auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, des Régions ou des départements;
- Les subventions et recettes diverses;
- Les produits des dons et legs;
- Le produit des emprunts éventuels.

Compte tenu du caractère récent de la structure, les principales perspectives des orientations budgétaires 2022 portent principalement sur le montant des recettes, des dépenses de fonctionnement et de l'autorisation de programme créé en investissement permettant de gérer l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

### **III – Situation du SCOT**

#### **A – Les dépenses de fonctionnement 2021**

Le SCOT a réalisé très peu de dépense sur l'exercice 2021.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021	% réalisé
011 - Charges à caractère général	7 000	2 976	43%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0%

Les dépenses réalisées au chapitre 011 sont constituées uniquement de frais d'annonce et insertion nécessaire au recrutement d'un agent.

#### **B – Les recettes de fonctionnement 2021**

Le SCOT a émis deux titres concernant les contributions 2021 auprès de la Communauté de commune du Clermontois et de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
74 - Dotations et participations	175 000,00	176 157,50

Le montant de la contribution effectuée auprès de la Communauté de commune du Clermontois s'élève à 47 898,75 € et celle effectuée auprès de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis s'élève à 128 258,75 €.

#### **C – Les dépenses et recettes d'investissement 2021**

Aucune dépenses et recettes d'investissement ont été réalisées sur l'exercice 2021

## **D – Résultats provisoires 2021**

<b>Budget SCOT</b>		
	Fonctionnement	Investissement
Antérieurs reportés (CG 2020)	+ 0,00	+ 0,00
Reprise du résultat exceptionnelle (1)	+ 0,00	+ 0,00
Part affectée à l'investissement (1068)	+ 0,00	/
Résultats 2021	+ 173 181,50	+ 0,00
<i>Sous-total</i>	+ 173 181,50	+ 0,00
Solde des RAR	+ 0,00	+ 0,00
<b>Total</b>	<b>+ 173 181,50</b>	<b>+ 0,00</b>

En effet, le budget du SCOT ayant été créé à partir du 01/01/2021, son résultat résulte uniquement de la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement. Celui-ci s'élève à 173 181,50 €. Il s'agit d'un résultat provisoire qui sera confirmé après l'obtention du compte de gestion de la Trésorerie.

Ce résultat devra être reporté à l'exercice 2022 en recette de fonctionnement au chapitre 002.

## **IV - Montant prévisionnel pour 2022 des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement**

### **A - Des recettes de fonctionnement 2022 constituées principalement des contributions financières des EPCI adhérents**

#### ❖ Dotations et participations 2022 -*chapitre 74-*

La contribution financière des EPCI adhérents est établie sur une base totale de 140 926 habitants répartie entre 102 607 habitants pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis et 38 319 habitants pour la communauté de communes du Clermontois.

Cette contribution comprend :

- 1.20 € par an et par habitant pour le financement du SCOT
- 0.05 € par habitant au titre des frais de gestion la 1<sup>ère</sup> année

Il en ressort au titre de l'année 2022 :

Intitulé des participations	Communauté d'agglomération Beauvaisis	du	Communauté communes Clermontois	de du
Financement SCOT	123 129 €		45 982 €	
Frais généraux	5 131 €		1 915 €	
Total 2021	128 260 €		47 897 €	

➤ Proposition 2022 = 176 157 €

## **B - Dépenses de fonctionnement 2022**

### ❖ Charges à caractère général *-chapitre 011-*

Au titre des frais de gestion, une somme de 18 500 € pourrait être inscrite.

### ❖ Charges de personnel *-chapitre 012-*

Suite au recrutement d'un agent, il convient d'abonder ce chapitre à hauteur de 60 000 €

### ❖ Autres charges de gestion courante *-chapitre 065-*

Il convient de prévoir 1 500 € au chapitre 65 afin de couvrir les contributions et les arrondies du prélèvement à la source dans le cadre de la rémunération de l'agent recruté.

### ❖ Dépenses imprévues *-chapitre 022-*

Par prudence, il convient d'inscrire 1 000 € sur ce chapitre.

### ❖ Dotation aux amortissements *-chapitre 042-*

Il convient d'inscrire un montant de 550 € afin d'amortir le matériel informatique qui sera acquis dans le cadre de l'arrivée de l'agent recruté.

## **C - Les dépenses d'investissement 2022**

Les dépenses d'investissement concernent le financement de l'élaboration du SCOT, opération qui est gérée en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

L'AP/CP voté lors budget 2021 s'étale sur 5 ans pour un montant de 800 000 € (160 000 \* 5) provenant de la contribution prévisionnelle au financement du SCOT.

En l'absence de réalisation des dépenses d'investissement en 2021, il convient de mettre à jour l'autorisation de programme.

Le SCOT ayant des dépenses de fonctionnement plus importantes en 2022 qu'en 2021, il en résulte que la capacité à investir diminue à partir de 2022.

En 2021, le SCOT pouvait transférer 168 000 € en section d'investissement.

En 2022, le SCOT pourra transférer en section d'investissement 94 000 € hors excédent 2021.

En conséquence, il convient de réduire le montant de l'autorisation de programme, ou bien d'en allonger la durée.

## **D - Les recettes d'investissement 2022**

A ce jour, il n'est pas prévu de recettes issues de subventions.

Les recettes proviendraient du virement de la section de fonctionnement (contributions budgétaires des EPCI adhérents).

## **V - L'emprunt**

Il n'est pas prévu de souscrire d'emprunt pour 2022.

**Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N°2021-06**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

**Etaient présents :**

Philippe HESSE,  
Gérard HEDIN,  
Christophe TABARY,  
Aymeric BOURLEAU,  
Dominique CORDIER,  
Patrice HAEZEBROUCK,  
Christophe DE L'HAMAIDE,  
Ali SAHNOUN (suppléant de Hubert VANYSACKER),  
Loic BARBARAS (suppléant de Jean-Louis VANDEBURIE),  
Hans DEKKERS (suppléant de Franck PIA),  
Stéphanie ANSART,  
Denis DUPUIS,  
Yves COFFINEAU,  
Jean-Luc CARON (suppléant de Christophe GATTE),  
Christophe CHEMIN (suppléant de Philippe MAUGER),  
Hélène DUFRANNE (suppléante de Brigitte BOULENGER).

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
DÉPOSÉ  
LE 22 DEC. 2021

**Pouvoirs :**

Lionel CHISS donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Jean-François DUFOUR donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Victor DEBIL-CAUX donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Jean-Philippe VICHARD donne pouvoir à Philippe HESSE,  
Jean-Claude PELLERIN donne pouvoir à Philippe HESSE,  
David BELVAL donne pouvoir à Yves COFFINEAU,  
Lionel OLLIVIER donne pouvoir à Yves COFFINEAU.

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 24

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

## **Adhésion du Syndicat Mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois à Fédération nationale des SCOT**

Rapporteur : Monsieur le Président

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),

- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver notre syndicat à rejoindre la Fédération nationale des SCOT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, notre établissement public pourrait désormais envisager d'adhérer à cette Fédération. La cotisation pour l'année 2022 s'élèverait, compte tenu de la population du périmètre de notre SCOT (38319 habitants pour la CC Clermontois et 102607 habitants pour la CAB), à 1550 euros.

Le comité syndical devrait dès lors désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

**Les membres du comité syndical ont approuvé, à l'unanimité :**

**- d'adhérer à la Fédération nationale des SCoT à compter de l'année 2022 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération nationale des SCoT, et dont le montant s'élève, pour l'année 2022, à 1550 € correspondant à une cotisation de 0,011€ par habitant, conformément aux conditions d'adhésion votées par l'Assemblée Générale de la Fédération du 26 août 2021,**

- de désigner monsieur Philippe HESSE en qualité de titulaire et monsieur Gérard HÉDIN en qualité de suppléant pour représenter notre établissement public au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**



**Philippe HESSE**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 22 DEC. 2021





DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 22 DEC. 2021



## BULLETIN D'ADHESION

Nom du SCoT : .....

Structure porteuse : .....

.....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : ..... Email : .....

Site internet :

### Président

Nom : ..... Prénom : .....

Email : .....

### Elu référent (si différent du Président)

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Email : .....

### Technicien référent

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Email : .....

### Caractéristiques du SCoT

Population : .....

Surface (en km<sup>2</sup>) : .....

Nb communes : .....

Nb d'EPCI : .....

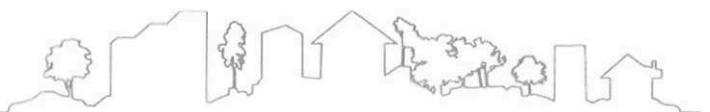
Périmètre publié en : \_\_\_\_

Elaboration engagée en : \_\_\_\_

Approuvé en : \_\_\_\_

Dernière révision prescrite en : \_\_\_\_

Dernière révision approuvée en : \_\_\_\_



10.1.1.1

10.1.1.1



Tous les premiers mercredis de chaque mois nous envoyons à nos adhérents la newsletter « La vie de la Fédé » qui vous présente l'actualité de la Fédération : les études en cours, les réunions à venir (Rencontres nationales, rencontres régionales, clubs, formations...), l'actualité législative,...

Vous pouvez indiquer les adresses email supplémentaires sur lesquelles vous souhaitez recevoir cette lettre d'information :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Cotisation

- SCoT regroupant jusqu'à 30 000 habitants : 330 euros
- SCoT regroupant de 30 001 à 399 999 habitants : 0,011 cent / habitant = ..... €
- SCoT regroupant 400 000 habitants ou plus : 4 400 euros

***Le bulletin d'adhésion est à envoyer complété par voie postale  
(Fédération nationale des SCoT - 22 rue Joubert - 75009 PARIS)  
ou par email à [cecile.gondard@fedescot.org](mailto:cecile.gondard@fedescot.org).***





**Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N°2021-07**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de Monsieur Philippe HESSE.

**Etaient présents :**

Philippe HESSE,  
Gérard HEDIN,  
Christophe TABARY,  
Aymeric BOURLEAU,  
Dominique CORDIER,  
Patrice HAEZEBROUCK,  
Christophe DE L'HAMAIDE,  
Ali SAHNOUN (suppléant de Hubert VANYSACKER),  
Loic BARBARAS (suppléant de Jean-Louis VANDEBURIE),  
Hans DEKKERS (suppléant de Franck PIA),  
Stéphanie ANSART,  
Denis DUPUIS,  
Yves COFFINEAU,  
Jean-Luc CARON (suppléant de Christophe GATTE),  
Christophe CHEMIN (suppléant de Philippe MAUGER),  
Hélène DUFRANNE (suppléante de Brigitte BOULENGER).

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 22 DEC. 2021



**Pouvoirs :**

Lionel CHISS donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Jean-François DUFOUR donne pouvoir à Aymeric BOURLEAU,  
Béatrice LEJEUNE donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Victor DEBIL-CAUX donne pouvoir à Gérard HÉDIN,  
Jean-Philippe VICHARD donne pouvoir à Philippe HESSE,  
Jean-Claude PELLERIN donne pouvoir à Philippe HESSE,  
David BELVAL donne pouvoir à Yves COFFINEAU,  
Lionel OLLIVIER donne pouvoir à Yves COFFINEAU.

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 24

M. Gérard HÉDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

## Délibération prescrivant l'établissement du SCOT du Beauvaisis-Clermontois

Rapporteur : Monsieur Hédin

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L143-17

Un arrêté préfectoral du 18 février 2020 a créé le syndicat mixte du SCOT Beauvaisis-Clermontois (SMBC) réunissant la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la communauté de communes du Clermontois.

Les circonstances de la crise sanitaire en 2020 ont compliqué les échanges et le travail préparatoire entre EPCI. Toutefois, l'année 2021 a été plus propice, et depuis 6 mois les deux communautés ont pu se rapprocher pour finaliser l'organisation du syndicat, les modes de travail, préparer le budget 2022, le recrutement d'un chargé de mission, et la rédaction d'un cahier des charges préalable au lancement d'un marché en vue de missionner un prestataire pour l'établissement du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Enfin, dans le contexte nouveau créé par la loi climat et résilience du 22 août 2021 (consécration du Zéro Artificialisation Nette, création de la conférence régionale des SCOT, révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), les deux collectivités ont finalisé la définition de leurs objectifs partagés pour l'établissement du schéma de cohérence territoriale du Beauvaisis-Clermontois.

Ces objectifs s'inscrivent dans la nouvelle définition des SCOT données par l'ordonnance de modernisation des SCOT du 17 juin 2020.

Le SCOT comprend désormais un projet d'aménagement stratégique (PAS), un document d'orientations et d'objectifs (DOO), ainsi que des annexes.

Concrètement, le PAS définit les orientations stratégiques, sous forme écrite et graphique :

- d'organisation de l'espace,
- de coordination des politiques publiques,
- de valorisation des territoires.

Il définit par ailleurs un important objectif chiffré : celui de la réduction du rythme de l'artificialisation des sols, par tranche de 10 années.

Le DOO décline le PAS à travers un ensemble d'objectifs chiffrés et de règles écrites qu'il détermine, spatialisé dans différents documents graphiques.

Il fixe notamment trois objectifs essentiels :

- les objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain par secteur géographique,
- les objectifs chiffrés de densification en cohérence avec l'armature territoriale et la desserte par transports collectifs,
- les objectifs d'offre de nouveaux logements, répartis entre EPCI ou par secteur géographique.

En plus de ces objectifs, le DOO détermine notamment :

- les orientations de la politique de mobilité dans un objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile,
- les grands projets d'équipements, de réseaux et de desserte nécessaires au fonctionnement des transports collectifs et des services,
- les objectifs de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existant public ou privé.

Le DOO est aussi essentiel au regard des principes qu'il pose en matière d'activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques, la loi lui assignant de combiner les ambitions de développement avec un impératif de gestion économe du sol et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

A ce titre, le DDO comprend un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique qui définit les conditions d'implantations et de localisations préférentielles de ces activités.

Enfin, le DOO fixe un ensemble de règles protectrices de l'environnement. En particulier, le DOO :

- définit les trames vertes et bleues du territoire,
- peut identifier des zones préférentielles pour la renaturation de sols artificialisés,
- précise les orientations qui contribuent à favoriser la transition énergétique et climatique.

Ainsi exposées, les grandes décisions qui sont prises dans le SCOT permettent de bien mesurer le rôle de ce document cadre, qui s'intercale dans la hiérarchie des normes entre le SRADDET et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Pour le syndicat mixte, les buts poursuivis à travers l'établissement de ce document sont les suivants.

Le SMBC souhaite :

- adopter une vision globale du territoire du Beauvaisis-Clermontois, au moyen d'un document fédérateur, le SCOT devant traiter le territoire comme un ensemble unique, en faisant abstraction de la frontière administrative entre les deux EPCI et en favorisant l'accroissement des liens entre les deux intercommunalités.
- adopter un document qui fasse consensus au sein de chacun des EPCI, entre les différents secteurs et entre les 71 communes du Beauvaisis-Clermontois.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être apportée au bon respect des enjeux suivants :

- soutenir le dynamisme et l'attractivité économique du Beauvaisis-Clermontois, pour un développement complémentaire entre les deux EPCI, et adapté aux enjeux environnementaux,
- mettre en valeur les liens et la complémentarité entre les deux EPCI en matière d'infrastructures de santé et d'enseignement,

- protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel du Beauvaisis-Clermontois, élément de continuité entre les deux EPCI,
- mettre en œuvre un développement cohérent et harmonisé au sein d'un projet global, en favorisant les dynamiques de coopération entre les deux EPCI,
- accompagner sur la mise en œuvre des objectifs Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et l'atteinte des objectifs de sobriété foncière sur l'ensemble du territoire des deux EPCI.

Il est rappelé que le SCOT du territoire Beauvaisis-Clermontois ne vaudra pas Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour mémoire, le comité syndical qui prescrit l'établissement du SCOT délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du document, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

En pratique, les modalités de la concertation doivent permettre, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au SCOT et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

C'est pourquoi les modalités suivantes devront être mises en place.

Le porté à connaissance de l'État ainsi que les comptes-rendus des réunions publiques et ateliers SCOT, ainsi que les études préalables à l'établissement du SCOT seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de la procédure, et actualisés au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

A cet effet, seront mis en place les modalités de concertation suivantes :

- réunions publiques, ateliers thématiques et/ou territoriaux,
- mise en place d'un site internet,
- mise à disposition d'une boîte aux lettres électroniques,
- mise à disposition d'un registre pour le recueil des observations dans les locaux du syndicat mixte du SCOT Beauvais-Clermontois.

**Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité de :**

- **de prescrire l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Beauvais-Clermontois,**
- **d'approuver les objectifs poursuivis à travers l'établissement du SCOT, tels qu'énoncés ci-dessus,**
- **d'approuver les modalités de la concertation publique, telles qu'exposées ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à :**

- **signer tous documents relatifs à cette procédure, et notamment les marchés, avenants ou conventions de prestations,**
- **solliciter les demandes de subventions liées à l'établissement du schéma de cohérence territoriale du Beauvais-Clermontois,**
- **associer à l'élaboration du SCOT les personnes publiques citées aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme,**
- **consulter les personnes mentionnées aux articles L132-12 et suivants du Code de l'urbanisme qui en feraient la demande.**

Pour extrait conforme,

**Le Président,**



**Philippe HESSE**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 22 DEC. 2021



Syndicat mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois

PROCES VERBAL  
COMITÉ SYNDICAL  
Mercredi 15 décembre 2021

**M. Philippe HESSE :**

Bonjour à toutes et à tous, je vous propose de débiter cette séance.  
Nous allons procéder à l'appel.

Gérard HEDIN : présent,

Franck PIA : pouvoir à Christophe TABARY, qui va arriver,

Lionel CHISS : pouvoir à Aymeric BOURLEAU, présent en visio,

Dominique CORDIER : présent en visio,

Hubert VANYSACKER : s'est excusé,

Jean-François DUFOUR : pouvoir à Aymeric BOURLEAU,

Béatrice LEJEUNE : pouvoir à Gérard HÉDIN,

Jean-Louis VANDEBURIE : pouvoir à Christophe TABARY,

Patrice HAEZEBROUCK : présent,

Victor DEBIL-CAUX : pouvoir à Gérard HÉDIN,

Christophe DE L'HAMAIDE, présent en visio,

Ali SAHNOUN : présent,

Hans DEKKERS présent en visio

Pour le Clermontois :

Madame ANSART : présente en visio,

Monsieur DUPUIS : présent en visio,

Monsieur VICHARD : pouvoir à Monsieur HESSE,

Monsieur BELVAL : pouvoir à Monsieur COFFINEAU,

Monsieur GATTE, non,

Monsieur RUBE,

Lionel OLLIVIER : pouvoir à Monsieur COFFINEAU,

Monsieur PELLERIN : pouvoir à Monsieur HESSE,

Monsieur COFFINEAU : présent,

Monsieur MAUGER : qui va arriver,

Monsieur HESSE : présent,

Madame BOULENGER : pouvoir à Monsieur DUPUIS, présent en visio,

Monsieur ROUSSEL,

Monsieur CARON : en visio, pas encore connecté,

Monsieur BRUYER,

Monsieur LAMBERT,

Monsieur LECOMTE,

Monsieur RANDON,

Madame DECORNET,

Madame BONICKI,

Monsieur VANNIER,

Madame BRETON,

Monsieur CHEMIN : présent,

Madame DUFRANNE : présente,

Nous avons le quorum.

**M. Philippe HESSE :**

Je vous propose de débiter l'ordre du jour avec le 1<sup>er</sup> point, le budget 2021, avec la décision modificative N°1.

### **1- BUDGET 2021 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

**M. Philippe HESSE :**

Cette décision modificative s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire, elle a été précédée par le vote du budget primitif 2021, du 16 décembre 2020, et a pour objectifs :

- D'alimenter en fonctionnement le chapitre 12 charges de personnel, afin de pouvoir concrétiser le recrutement d'un agent chargé de mission. Par ailleurs ce recrutement a eu lieu, la personne recrutée doit arriver dès janvier 2022 ;
- D'alimenter en investissement le chapitre 21 afin de permettre l'acquisition du matériel informatique du futur chargé de mission. Et, dans le tableau qui a été joint en annexe, une synthèse de ces modifications vous a été présentée.

Souhaitez-vous d'autres informations sur ce budget ?

Il est proposé aux membres du comité d'adopter cette décision comme suit.

En fait, l'essentiel concernant les dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement dans le chapitre dépenses, les modifications sont liées essentiellement à des modifications comptables dans le chapitre 12, puisqu'il a fallu inscrire des charges de personnel à hauteur de 15 000 €.

Dans le chapitre 65, les autres charges de gestion courante, à 1 500 €, ce qui porte la somme totale à 16 500 €.

Vous pouvez constater que ces mouvements permettent toujours l'équilibre du budget.

Sur le chapitre des recettes, toujours pour le budget de fonctionnement, les crédits ouverts sont toujours à hauteur de 175 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement, un mouvement par chapitre à hauteur de 18 100 € pour permettre l'acquisition de matériel informatique, puisque bien sûr le chargé de mission va avoir besoin de ce type de matériel.

Et dans le chapitre 21, un mouvement à hauteur de 1 600 € toujours pour l'achat de matériel informatique. Ce qui nous permet d'arriver à un montant ajusté de 151 500 €.

Et enfin sur les recettes d'investissement, un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 16 500 €, pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement.

Avez vous des questions ou des remarques ?

Non.

Nous allons donc pouvoir procéder au vote de cette décision modificative.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Cette décision modificative est **adoptée à l'unanimité**.

Merci.

## 2- PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

### **M. Philippe HESSE :**

Rapport tout à fait classique avec le cadre légal.

Je vais me permettre de faire une synthèse rapide.

Comme vous le savez, ce D.O.B. doit permettre aux élus de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée pour pouvoir débattre des orientations générales du budget.

Le D.O.B. doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter les orientations budgétaires envisagées. C'est ce que nous devons faire aujourd'hui.

Et en fin de délibération, l'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, et de l'existence de ce rapport. Le présent rapport est donc soumis aux élus lors de la réunion d'aujourd'hui.

Le contexte, comme vous le savez, le syndicat mixte du S.C.O.T a été créé par arrêté préfectoral du 18 février 2020, à compter du 15 mars 2020, et il a pour objet l'élaboration, le suivi et la révision du S.C.O.T Beauvaisis-Clermontois.

Ce budget doit pourvoir aux dépenses de toutes natures, imposées par l'exécution des missions qui constituent son objet. En sachant que l'essentiel des missions, surtout des coûts, va consister dans le paiement des frais d'étude et de mission.

Il y a bien sûr des recettes, dans lesquelles nous allons retrouver les contributions financières de chacun de nos E.P.C.I. ; les subventions que nous pourrions obtenir auprès de l'Union Européenne, État, Région ou Département ; les subventions et recettes diverses ; les produits des dons et legs ; et les produits des emprunts éventuels.

Notre syndicat étant récent, les orientations budgétaires 2022 vont porter essentiellement sur le montant des recettes, des dépenses de fonctionnement et de l'autorisation de programme créée en investissement, afin de permettre l'élaboration de ce schéma.

Sur la situation du S.C.O.T.

Concernant les dépenses de fonctionnement 2021, nous avons réalisé très peu de dépenses dont vous avez le détail dans le tableau qui vous est présenté.

Puisqu'au B.P. 2021 concernant les charges à caractère général, nous avons prévu 7 000 € et nous n'avons réalisé que 2 976 €.

Sur les recettes de fonctionnement 2021, nous avons émis 2 titres, concernant les contributions 2021 de chacune de nos collectivités.

Et dont vous avez le détail puisqu'au B.P. 2021 nous avons inscrit 175 000 € et le réalisé est à hauteur de 176 157,50 €.

La répartition est ainsi, puisque la contribution de la Communauté de Communes du Clermontois s'élève exactement à 47 898,75 € et celle de la C.A.B. s'élève à 128 258,75 €.

Concernant les dépenses et recettes d'investissement, aucune dépense et recette d'investissement n'ont été réalisées sur l'exercice 2021.

Concernant les résultats provisoires, nous sommes à hauteur de 173 181,50 €.

Le S.C.O.T étant de création récente, les résultats donnent uniquement la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement.

La totalité de ce résultat devra être reportée sur l'exercice 2022, en recettes de fonctionnement au chapitre 002.

Le montant prévisionnel des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour 2022 : les recettes de fonctionnement seront constituées essentiellement des contributions financières de chacun de nos E.P.C.I.

Pour rappel, la contribution de chacun de nos E.P.C.I. est répartie sur le nombre total d'habitants, que vous retrouvez sur les documents. Et la contribution repose sur une contribution de 1,20 € par habitant, pour le financement du S.C.O.T et 0,05 cts par habitant au titre des frais de gestion.

Il en ressort que pour l'exercice 2022, les participations se déclineront de cette façon.

Pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour le financement du S.C.O.T., 123 129 €, les frais généraux à hauteur de 5 131 €, ce qui portera le total à 128 260 €.

Et pour la Communauté de Communes du Clermontois, la contribution à hauteur de 45 982 €, les frais généraux à hauteur de 2 915 € pour un total de 47 897 € ; et la proposition 2022, s'élève exactement à 176 157 €.

Les seules variations qui pourraient avoir lieu, mais qui seraient à mon sens mineures, c'est si sur nos intercommunalités la population avait éventuellement augmenté ou diminué.

Mais pour l'instant, nous n'avons aucune information à ce sujet.

Pour les dépenses de fonctionnement 2022, sur les charges à caractère général, nous proposons l'inscription d'une somme de 18 500 €.

Sur le chapitre 12, charges de personnel, suite au recrutement d'un agent il conviendra d'abonder ce chapitre à hauteur de 60 000 €.

Sur les autres charges de gestion courantes le chapitre 65, nous vous proposons de prévoir 1 500 € afin de couvrir les contributions, qui figurent déjà d'ailleurs dans la décision modificative proposée précédemment.

Sur les dépenses imprévues, nous vous proposons d'inscrire 1 000 € sur ce chapitre.

Et sur la dotation aux amortissements, au chapitre 42, nous vous proposons d'inscrire un montant de 550 € afin d'amortir le matériel informatique, ce dont nous avons déjà parlé dans la décision modificative précédemment.

Sur les dépenses d'investissement 2022, les dépenses d'investissement concernent le financement de l'élaboration du S.C.O.T. Cette opération sera gérée en A.P./C.P. L'A.P./C.P., que nous avons précédemment votée pour le budget 2021, va s'étaler sur 5 ans pour un montant de 800 000 € au total à raison de 160 000 € sur 5 ans.

En l'absence de réalisation de dépenses d'investissement en 2021, il convient de mettre à jour l'autorisation de programme.

Le S.C.O.T ayant des dépenses de fonctionnement plus importantes en 2022, ce qui est normal puisque la machine est en train de démarrer, il en résulte que la capacité à investir diminue à partir de 2022. En 2021, le S.C.O.T pouvait transférer 168 000 € en section d'investissement ; en 2022, le S.C.O.T pourra transférer en section d'investissement 94 000 €, hors excédents 2021.

Il convient donc de réduire le montant de l'A.P./C.P. ou bien d'en allonger la durée.

Les dépenses d'investissement 2021, à ce jour, il n'est pas prévu de recettes issues de subventions.

Et ces recettes proviendraient éventuellement du virement de la section de fonctionnement, c'est-à-dire en lien avec les contributions budgétaires des E.P.C.I. adhérents.

Et concernant l'emprunt, nous n'avons pas prévu de souscrire d'emprunt pour 2022.

Y a-t-il des questions ?

Des observations ?

Je vous propose donc de passer au vote.

Y a-t-il des contres ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est pour ?

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires est **adopté à l'unanimité** et je vous en remercie.

### 3- DÉLIBÉRATION PRESCRIVANT L'ÉTABLISSEMENT DU S.C.O.T. DU BEAUVAISIS-CLERMONTOIS

**M. Philippe HESSE :**

Cette Fédération Nationale a été créée à l'issue des rencontres nationales des S.C.O.T. de juin 2010. La Fédération Nationale des S.C.O.T. a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des S.C.O.T. afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et les échanges d'expériences.

Et je pense que nous allons avoir besoin à la fois de cette mutualisation des savoirs, et surtout des échanges d'expérience.

Puisque ce sont des schémas extrêmement lourds à mettre en place.

D'autant que comme vous le savez, l'élaboration de nos S.C.O.T. va être fortement impactée par la fameuse loi Climat et Résilience dont nous parlons tous beaucoup je pense dans nos collectivités.

Donc tout cela tend à constituer un centre de ressources et de réseaux, pour accompagner, éclairer, faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences, de savoir-faire sur divers thèmes.

D'autre part, de porter un discours cohérent, partagé de l'ensemble des structures porteuses de S.C.O.T. et à constituer un lieu de réflexion et de prospective, et d'une force de propositions dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement ; et un espace d'associations d'élus et/ou de professionnels des collectivités territoriales, ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver notre syndicat à rejoindre cette fédération, pour bénéficier de ce service et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, notre établissement public peut désormais envisager d'adhérer à cette Fédération.

La cotisation pour l'année 2022 doit s'élever, compte tenu de la population de notre périmètre de S.C.O.T., à 1 550 €. Il pourrait, comme je le disais précédemment, y avoir une petite variation, toujours en lieu avec d'éventuelles évolutions de la population de nos collectivités.

Il vous est donc proposé d'adhérer à cette Fédération Nationale à compter de l'année 2022, d'en acquitter la cotisation annuelle, dont je viens de vous parler, et qui correspond 1 550 € et qui correspond à une cotisation de 0,11 cts par habitant.

Et je vous propose de désigner, si vous en êtes d'accord, en tant que titulaire pour participer aux travaux de cette Fédération le Président que je suis, et Gérard HEDIN s'il en est d'accord.

Gérard HEDIN est d'accord sans problème !

Monsieur HESSE sera donc titulaire et Monsieur HEDIN suppléant.

Je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci beaucoup.

Je vous propose de passer au point numéro 4.

Le rapport présenté au Comité syndical et c'est Gérard HEDIN qui est rapporteur avec madame Jakubowicz.

**Mme Magali JAKUBOWICZ :**

Merci.

Alors effectivement, je vais vous présenter un projet de délibération pour la prescription de l'établissement du S.C.O.T. Beauvaisis-Clermontois.

C'est une délibération qui se présente en 3 grands thèmes.

Le premier, c'est un rappel du contexte, notamment de l'année écoulée et puis des changements législatifs.

Le second point concerne les grands objectifs du S.C.O.T. Beauvaisis-Clermontois. Et le dernier point portera sur les modalités de la concertation publique.

Concernant le 1<sup>er</sup> point sur le rappel contextuel, donc effectivement le S.C.O.T., le syndicat mixte du S.C.O.T a été créé en février 2020, et ensuite on a tous connu une crise sanitaire longue.

Et on est encore plongé dedans.

Donc les échanges et le travail préparatoire sont un petit peu compliqué.

Pour autant nous avons avancé en 2021, avec un rapprochement et un travail effectif des 2 communautés, des 2 E.P.C.I.

Donc notamment l'organisation du syndicat en tant que tel, les modalités de travail, la préparation du budget, comme il a été évoqué par Monsieur HESSE, le recrutement du chargé de mission qui devient effectif, donc si je ne dis pas de bêtises avec une arrivée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et puis la rédaction du cahier des charges préalable au recrutement du prestataire qui réalisera l'élaboration du S.C.O.T.

Et puis évidemment l'année 2021 a été aussi marquée par des évolutions législatives très importantes.

Notamment, vous la connaissez bien, mais cette fameuse loi Climat et Résilience qui a été adoptée cet été au mois d'août. Et qui consacre ce qu'on appelle le zéro artificialisation nette, donc il y aura une incidence directe sur la façon d'élaborer le S.C.O.T. mais aussi nos P.L.U.I. Intercommunaux.

Il y a également dans cette loi un chapitre important, qui consacre la création d'une conférence régionale des S.C.O.T.

C'est aussi tout l'intérêt du syndicat mixte d'adhérer à la Fédération Nationale des S.C.O.T., c'est de pouvoir être au fait de toutes ces évolutions législatives qui vont se renforcer, c'est une bonne entrée en matière aussi cette cotisation.

Et puis la loi Climat et Résilience a des incidences sur les documents supra qui concernent les P.L.U.I. mais aussi les S.C.O.T., et notamment le fameux document qui est le S.T.R.A.D.D.E.T., le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Donc il devra être révisé.

Donc on est vraiment dans un contexte qui a été mouvant, qui a beaucoup évolué.

Et on avait aussi une évolution législative importante au préalable, mais ça été certainement évoqué, c'était donc la nouvelle définition des S.C.O.T. avec une ordonnance de modernisation qui était apparue en juin 2020. Voilà ce premier point sur le rappel contextuel.

Concrètement, pour évoquer le deuxième point sur les grands objectifs du S.C.O.T., on a désormais 2 entrées importantes dans la rédaction d'un S.C.O.T., qui sont le Projet d'Aménagement Stratégique, qu'on appelle le P.A.S.

C'est un terme que vous allez beaucoup entendre.

Et puis on a aussi un Document d'Orientations et d'Objectifs, le D.O.O.

Ces 2 documents nouveaux remplacent la représentation classique des S.C.O.T. au préalable.

Et donc pour donner quelques définitions, le P.A.S., lui est chargé de présenter l'organisation de l'espace, la coordination des politiques publiques et la valorisation des territoires.

Il donne aussi un important objectif chiffré, qui est celui de la réduction du rythme d'artificialisation des sols, par tranches de 10 années.

Et le document qui décline ce fameux P.A.S., c'est le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Et là effectivement, on est face à des objectifs qu'il faudra chiffrer, avec des règles précises à déterminer.

Et notamment il y aura 3 grands objectifs à avoir en tête, c'est celui de la consommation économe de l'espace ; c'est celui aussi de la densification qu'il faudra envisager sous la forme d'une cohérence, au niveau de l'armature territoriale et puis de la déserte en mobilité des transports collectifs.

Et puis dernier point important en termes d'objectif, c'est celui de l'offre en nouveaux logements. Évidemment il faudra articuler ces 3 objectifs.

Et puis il y a d'autres éléments déterminants qui sont forcément liés, c'est la politique de mobilité, c'est l'emplacement des grands équipements, tout ce qui est réseaux, désertes, et puis aussi ce qui est lié à l'habitat et notamment la réhabilitation du parc de logements, qu'il soit public ou privé. Donc on est sur un Document d'Orientations et d'Objectifs, le D.O.O., qui est vraiment essentiel, puisqu'on devra, vous devrez combiner des ambitions de développement, comme on l'a évoqué en habitat, en mobilité, mais aussi avec un impératif économe du sol.

On sera avec des interactions et des éléments à considérer, et qui peuvent des fois être antinomiques ; c'est vraiment un travail important qui vous attend.

Au niveau du D.O.O., il fixe aussi des règles protectrices en matière d'environnement.

Donc notamment la définition des trames vertes et bleues, ce qu'on appelle les corridors écologiques.

On doit aussi identifier des zones préférentielles pour la renaturation des sols artificialisés.

Et puis on doit aussi considérer ce qu'on appelle la transition énergétique et climatique, c'est aussi pour cela que la loi de modernisation des S.C.O.T. en 2020 insistait beaucoup sur le lien avec les plans climat.

Voilà les grands objectifs qui devront être portés au niveau des S.C.O.T., mais qui devront aussi s'articuler avec le document supra qui est celui du S.T.R.A.D.D.E.T., et les P.L.U.I. qui seront la déclinaison du S.C.O.T.

Donc on a une articulation importante à avoir aussi dans cette échelle territoriale.

Le syndicat mixte Beauvaisis-Clermontois souhaite, donc il y a 2 grands points : adopter une vision globale du territoire Beauvaisis-Clermontois au moyen d'un document fédérateur, donc le S.C.O.T. devra traiter comme un territoire, comme un ensemble unique en faisant abstraction de la frontière administrative, entre les 2 E.P.C.I., et en favorisant l'accroissement des liens entre les 2 intercommunalités.

Ça c'est le premier pan important au regard des objectifs que je vous ai décrits tout à l'heure.



Et il faudra aussi adopter un document qui fasse consensus, au sein de chacun des 2 E.P.C.I., sachant qu'on a 71 communes.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être apportée au bon respect des enjeux suivants. Vous avez 5 enjeux à avoir vraiment en tête, c'est le soutien au dynamisme et à l'attractivité économique du Beauvaisis-Clermontois ; la mise en valeur des liens et de la complémentarité en matière d'infrastructures de santé et d'enseignement ; la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel du Beauvaisis-Clermontois, et vous avez également le fait de favoriser les dynamiques de coopération entre les 2 intercommunalités.

Et puis dernier pan non négligeable, et qui reprend la loi Climat Résilience, c'est le fait de mettre en œuvre les objectifs du Z.A.N. du Zéro Artificialisation Nette.

Il est rappelé également que le S.C.O.T. du territoire Beauvaisis-Clermontois ne vaudra pas P.C.A.E.T., ça a été un choix de fait puisque la C.A.B. était plus avancée en la matière.

Voilà sur les grands objectifs du D.O.O. et son intégration dans le P.A.S.

Pour le dernier point de la délibération, on est sur une modalité classique qui est celle de la concertation publique.

Il y a des modalités à respecter, notamment l'État doit venir vers nous avec un porté à connaissance, et on doit considérer tous les enjeux qui seront inscrits par les services de l'État.

Et puis il est également proposé de tenir des réunions publiques, des ateliers thématiques et/ou territoriaux ; et puis de mettre aussi en place un site internet, pour favoriser l'accès à l'information et à la communication.

Il y aura également une boîte aux lettres électronique, et un registre pour le recueil des observations du public, durant toute la phase élaboration du S.C.O.T.

Ce recueil sera dans les locaux du syndicat mixte à Clermont.

Je vous laisse, Monsieur HEDIN, reprendre la main.

**M. Gérard HÉDIN :**

Merci Magali pour ces angles d'explication.

Moi je retiens surtout, et nous l'avons vécu cette semaine, puisqu'actuellement nous sommes en train de recruter un cabinet, qui va travailler à partir de fin janvier tout début février sur le P.L.U.I., c'est qu'il y a cette articulation absolument essentielle et évidente entre le S.C.O.T. et le P.L.U.I.

Donc ça veut dire qu'actuellement on doit avancer dans les meilleurs délais.

On ne peut plus prendre de retard, parce que dans ce cas-là nous aurions des difficultés aussi nous, à mettre en place le P.L.U.I.

Je rappelle que le P.L.U.I. pour nous doit être opposable aux tiers fin 2025 début 2026 au plus tard. Donc dans le cadre, cher Philippe, des délais qui sont impartis pour travailler sur le S.C.O.T., il faut absolument qu'on travaille vraiment de pair, ensemble.

Espérons que quand même la personne que nous avons recrutée l'autre fois chez vous, qui est une jeune femme, elle nous a paru, pas efficiente tout de suite, mais suffisamment intelligente pour comprendre rapidement quelle était sa mission, sera rapidement dans le coup.

Parce que ce serait pour nous un certain frein.

Moi je profite aussi de ce petit temps de parole, pour te remercier cher Philippe de ton implication dans cette affaire de S.C.O.T., qui est essentiel pour le Clermontois mais aussi pour la C.A.B.

Je remercie aussi tes services, les services qui ont travaillé sur le D.O.B. à Clermont, et tous nos services ici, avec Samira, Magali et maintenant Aurélie, à qui je donne des consignes toutes particulières pour qu'on avance et qu'on ne prenne plus de retard.

C'est absolument essentiel.

Je vous remercie.

**M. Philippe HESSE :**

Puisque Gérard HÉDIN félicite les services, j'adresse aussi mes félicitations à nos services.

Ce matin nous avons 2 de nos D.G.A, Jérôme LASSERON et Élodie COFFIN pour la Communauté de Communes Clermontois, qui sont en réunion de travail avec la Région concernant le S.T.R.A.D.D.E.T.

Je partage tout à fait ce que vient de dire Gérard HEDIN, il est absolument nécessaire, mais je n'ai aucune inquiétude là-dessus, que nos 2 collectivités travaillent main dans la main, que nous ayons tous cette vision de territoire qui nous est demandée, imposée de plus en plus.

Que ce soit au travers des P.L.U.I. mais surtout l'élaboration des S.C.O.T.

**M. Gérard HÉDIN :**

Merci Philippe.

On peut aussi informer nos collègues, que nous nous sommes rendus il y a une quinzaine de jours à Arras, dans cette affaire de conférence des S.C.O.T. C'est pour ça que l'adhésion que nous venons de prendre en compte, au niveau national pour les S.C.O.T., est intéressante.

Je ne sais pas ce que tu as retenu de cette visite à Arras, puisque maintenant évidemment on va être invités certainement ensemble à Arras, et précisément il y a 2 nouvelles réunions qui vont se trouver à Bapaume.

Donc je ne sais pas si vous imaginez le déplacement qu'on est obligé de faire pour aller parler de tout-ça.

Mais pour vous rendre compte, donner un petit peu une information sur ce que nous avons vu là-bas.

C'est qu'il y avait évidemment une vice-présidente des Hauts-de-France qui nous expliquait en long et en large ce qu'était une conférence des S.C.O.T., il serait demandé, compte tenu des délais qui sont impartis, qui sont trop courts, un éventuel moratoire d'un an.

Je ne sais pas si tu as retenu ça aussi Philippe, mais ça serait plutôt 3 mois qu'un an.

Parce que là encore on est pris dans un étau, au niveau national, et ce n'est pas non plus très évident. Il faut savoir aussi que les S.C.O.T., on a compris qu'il y en avait une plénitude dans le département de l'Oise, je crois qu'on est 11 ou 13 je ne m'en rappelle plus.

Et que dans la Somme ils sont 3 ou 4.

Donc ça veut dire que l'État revient tout de même par une autre porte à nous obliger à restreindre le nombre de S.C.O.T. par département.

J'insiste sur le fait que la loi NOTRe c'est ce qu'elle demandait.

La loi NOTRe, quand on a décidé de se filialiser, que le Clermontois et la C.A.B., à l'époque voulait beaucoup plus que ça.

Je me rappelle moi avoir été sur le terrain en Préfecture, c'était plutôt déjà penser à ce que le département de l'Oise n'ait que 4 S.C.O.T.

En gros c'était ça.

On est d'accord Philippe ?

Donc il faut savoir aussi que dans le département de l'Oise, il y a 21 E.P.C.I.

Donc on va chercher à réduire tout ça, ça ne va pas nous arranger.

Et puis j'insiste aussi sur le fait que cette loi Climat Résilience qui a été votée le 22 juillet promulguée le 24 août cette année, va nous créer de gros problèmes. D'ailleurs on l'a vu cette semaine, quand on a discuté avec les cabinets, pour choisir un cabinet pour travailler sur notre

P.L.U.I., ça fait 3 mois qu'elle est votée, on n'a pas eu tellement de réponses favorables de nos interlocuteurs sur le sujet.

Ça veut dire que ça va être encore plus compliqué que ce qu'on aurait pu prévoir au départ.

Voilà ce que je voulais dire en ce qui me concerne, et puis je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. Denis DUPUIS :**

Je suis le vice-président en charge du développement économique et de l'aménagement du territoire sur le Clermontois.

Pour aller dans le sens de ce que vient de dire Monsieur HÉDIN et puis Monsieur HESSE, je rappelle que le Clermontois est aussi dans la démarche d'un P.L.U.I.-H.M. et qu'on est au tout début de la construction de ce P.L.U.I.-H.M., avec effectivement aussi, on vient de désigner un bureau d'étude.

Et je partage vraiment ce qui a été dit, c'est-à-dire que l'articulation entre P.L.U.I.-H.M. et le S.C.O.T., va être déterminante et qu'il va falloir qu'on prenne en compte tout ça.

Et que c'est quelque chose à laquelle il va falloir vraiment qu'on s'attelle très très rapidement.

Je rappellerai aussi que sur le Clermontois le S.C.O.T. ne valant pas P.C.A.E.T., on est aussi dans la construction d'un P.C.A.E.T., et que toutes ces démarches doivent être menées dans la même durée. Et que c'est une difficulté à laquelle on va devoir être confrontés.

**M. Gérard HÉDIN :**

Oui je pense que vous avez raison de souligner P.C.A.E.T., nous on est un peu plus en avance, puisque c'est terminé chez nous.

On avait travaillé déjà depuis 3 ans, c'est terminé.

Mais c'est vrai, vous avez raison de le souligner Monsieur DUPUIS, il faut qu'on pense vraiment que cette articulation est dès maintenant à mettre en place.

Il ne faut penser qu'à ça, ça veut dire qu'on ne peut pas penser aujourd'hui qu'au S.C.O.T. le Clermontois, la C.A.B.

Vous l'avez dit très justement.

D'ailleurs je ne sais pas si j'ai rencontré aussi hier ou avant-hier, on parlait nous de la partie, vous savez que dans le H.M., vous avez l'habitat et la mobilité, on a rencontré un cabinet hier qui nous a précisé qu'il allait travailler avec vous sur le P.L.H., c'est ça ?

**M. Denis DUPUIS :** Oui tout à fait oui.

Tout à l'heure j'entendais que le P.L.U.I. était la déclinaison du S.C.O.T., vraiment, il va falloir que les démarches soient menées conjointement, si on veut avoir une cohérence par rapport nos documents. Et c'est vraiment à mon avis un des enjeux des plus importants dans le travail qu'on va mener.

**M. Gérard HÉDIN :**

Je pense qu'on est en phase là ensemble pour parler de la même chose.

Et d'aller dans le même sens et c'est le principal.

**M. Denis DUPUIS :**

C'est très bien merci.

**M. Philippe HESSE :**

Y a-t-il d'autres remarques ?

Pour rebondir sur les propos de Gérard HÉDIN, c'est vrai que lors de cette réunion de travail, à laquelle nous avons participé à Arras, ça a vraiment été une demande unanime de l'assemblée, à savoir demander un moratoire.

En tous cas, pour ceux d'entre nous qui ont des S.C.O.T., transmettre au 22 avril maximum tout un ensemble de données statistiques, et surtout de consommation foncière, c'est un travail énorme.

D'autant qu'aujourd'hui, la loi a été promulguée mais nous sommes dans l'attente d'à peu près une centaine de décrets d'application.

L'année prochaine va aussi être comme vous le savez une année particulière, parce que nous allons avoir 2 élections, l'élection présidentielle et législative.

Donc ça risque de parasiter un peu les choses. Ceci dit, les représentants des territoires qui étaient présents ont exprimé les mêmes inquiétudes, concernant le développement économique des territoires ruraux, il y en a quand même, et surtout la somme de travail que ça va nécessiter, pour travailler autour de ce fameux Z.A.N., qui d'ailleurs dans la loi devient A.T.A.S., si je me rappelle bien c'est Absence Totale d'Artificialisation des Sols. Donc ça va nous obliger dans chacune de nos collectivités à revoir beaucoup de choses, en termes d'habitat autour de la densification de l'habitat, faire un point sur les friches, puisque les friches sont abordées aussi dans cette loi.

Voilà de façon très rapide, quelles que soient les collectivités, nous partageons les mêmes inquiétudes en termes de délais.

**M. Gérard HÉDIN :**

Philippe, cette date du 22 avril a été repoussée absolument par l'assemblée, par tout le monde.

D'où cette demande de moratoire d'un an, et je pense si tu te rappelles les frémissements autour de cette question, c'était que peut-être on obtiendrait 3 mois.

Maintenant il y a peut-être une solution aussi, c'est de passer par l'Association des Maires de France.

**M. Philippe HESSE :**

Oui l'A.M.F. a fait remonter quelque chose.

**M. Gérard HÉDIN :**

Oui, je crois que l'A.M.F. a fait quelque chose là-dessus.

Bien que ça serait tant mieux si on pouvait gagner un an.

**M. Philippe HESSE :**

Je vous propose de voter pour la prescription de notre S.C.O.T.

Y a-t-il des personnes contre ?

Non.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est pour ?

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous propose de passer au dernier point de cet ordre du jour, avec l'approbation du procès-verbal du comité syndical qui avait lieu le 08 juillet 2021.

#### **4- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2021**

**M. Gérard HÉDIN :**

Ça concerne uniquement le recrutement de la personne, que nous avons fait à l'époque.

Dans ce compte rendu de juin, il était prévu qu'elle prendrait ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre.

Apparemment c'est le 1<sup>er</sup> janvier.

Il faut bien le corriger comme ça.

**M. Philippe HESSE :**

Il n'y a pas d'autres remarques ?

Donc ce procès-verbal est adopté **à l'unanimité**.

Enfin dernier point, questions diverses ?

Y a-t-il des questions diverses ?

Non.

Je vous propose de clore cette réunion et je vous remercie.

**M. Gérard HÉDIN :**

Merci Philippe, on vous souhaite à tous une bonne fête de fin d'année, un bon Noël, en famille si possible et soyez prudents, prenez soin de vous. Merci.